

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2017
COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	05 avril 2017
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par M. Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS		
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Rémi DECOUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Corinne FIORENTINO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Liliane REUSCHLEIN	<input type="checkbox"/>	
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Stéphan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle CONA	<input type="checkbox"/>	
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Christelle FORTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jennie PETIT	<input type="checkbox"/>	
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »	M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
			Mme Louise MARIE-MABIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
			M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Liste « Vivre Joinville ensemble »	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François CLAIR	<input type="checkbox"/>
M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Mme Chantal COLIN	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier AUBRY	<input type="checkbox"/>		
	M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	28
Nombre de membres excusés représentés	5
Absent non représenté	-

* *
*

1			DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
Contre	-	-	
abstention	-	-	
- M. Michel LAVAL ne prend pas part au vote			
– Désigne Mme Jennie PETIT comme secrétaire de la séance du 28 mars 2017.			

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

M. LE MAIRE : Vous avez pris connaissance du procès-verbal. Avez-vous des remarques ?

2		APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du 1 ^{er} mars 2017		

* *
*

3		COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par LE MAIRE</i>		

* *

*

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2016
----------	---

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	-	-
abstention	7	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2016 du budget principal de la commune sur le budget principal de la commune de l'exercice 2017, et ce, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2016 :

- section de fonctionnement :	+ 5 733 868,78 €
- section d'investissement :	- 1 291 620,88 €

Reste à réaliser 2016 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
Section d'investissement	
dépenses	recettes
3 687 786,77 €	1 838 894,59 €

* *

*

5	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 REPRIS PAR ANTICIPATION
----------	--

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	1	Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	6	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>– Décide d'affecter à hauteur de 5 733 868,78 € le résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2016 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2017 de la manière suivante :</p>		
Recette d'Investissement (compte 1068)		5 733 868,78 €

* *
*

6	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	4	Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
<p>– Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :</p>		
	• en recettes :	60 760 737,24 €
	• en dépenses :	60 760 737,24 €
Dont :		
	• en section de fonctionnement :	35 815 168,50 €
	• en section d'investissement :	24 945 568,74 €

* *

*

7			BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2017 –
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;	
Contre	4	Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).	
– Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition applicables en 2017, à chacune des trois taxes directes locales :			
		taux communaux 2017	
	Taxe d'Habitation	24,30 %	
	Taxe sur le Foncier Bâti	26,92 %	
	Taxe sur le Foncier Non Bâti	36,27 %	

* *

*

8			BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) APPLICABLES EN 2017
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

		Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
– Décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,55 % pour l'année 2017.		

* *
*

9	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME : REVISIONS (8,9)													
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, par :														
pour	28	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).												
Contre	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).												
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).												
– Décide de réviser l'autorisation de programme n°8 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :														
<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center" colspan="3">Crédits de paiement</th> <th align="center" rowspan="2">Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme</th> </tr> <tr> <th align="center">2016 réalisé</th> <th align="center">2017 prévisionnel</th> <th align="center">2018 prévisionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">23 388,00 €</td> <td align="center">200 000,00 €</td> <td align="center">3 776 612 ,00 €</td> <td align="center">4 000 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Crédits de paiement			Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme	2016 réalisé	2017 prévisionnel	2018 prévisionnel	23 388,00 €	200 000,00 €	3 776 612 ,00 €	4 000 000,00 €	
Crédits de paiement			Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme											
2016 réalisé	2017 prévisionnel	2018 prévisionnel												
23 388,00 €	200 000,00 €	3 776 612 ,00 €	4 000 000,00 €											
– Décide de réviser l'autorisation de programme n°9 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :														

Crédits de paiement						Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2016 réalisé	2017 prévisionnel	2018 prévisionnel	2019 prévisionnel	2020 prévisionnel	2021 prévisionnel	
66 255,57 €	336 118,79 €	293 040,43 €	109 599,86 €	120 063,05 €	136 641,34 €	1 061 719,04 €

– Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

* *
*

10	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2017 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2016	
LE CONSEIL,		
Après avoir délibéré, par :		
pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	1	Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2016 du budget annexe du cinéma sur le budget annexe du cinéma de l'exercice 2017, et ce, de la manière suivante :		
Résultats de l'exercice 2016 :		
- section de fonctionnement :		+ 3 196,24 €
- section d'investissement :		+ 54 959,44 €
Reste à réaliser 2016 :		
Section de fonctionnement		
dépenses		recettes

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

Section d'investissement	
dépenses	recettes

* *
*

11	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2017 –VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
-----------	--

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, par :

pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

– Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2017, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 191 743,44 €
- en dépenses : 191 743,44 €

Dont :

- Section de fonctionnement : 130 192,00 €
- Section d'investissement : 61 551,44 €

* *
*

12	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2017 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2016
-----------	---

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, par :

pour		M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M.
------	--	--

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

	31	Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2016 du budget annexe du port de plaisance sur le budget annexe du port de plaisance de l'exercice 2017 et ce, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2016 :

- section de fonctionnement :	+ 102 971,12 €
- section d'investissement :	+ 1 750,64 €

Reste à réaliser 2016 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
	-
Section d'investissement	
dépenses	recettes
-	

* *
*

13	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
LE CONSEIL,	
Après avoir délibéré, par :	
Pour	32 M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

		Louis MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).										
Contre	-	-										
Abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).										
<p>- Adopte, par chapitre, le budget primitif du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2017, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- en recettes :</td> <td align="right">418 555,28 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- en dépenses :</td> <td align="right">418 555,28 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Dont :</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Section de fonctionnement :</td> <td align="right">342 212,64 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Section d'investissement :</td> <td align="right">76 342,64 €</td> </tr> </table>			- en recettes :	418 555,28 €	- en dépenses :	418 555,28 €	Dont :		- Section de fonctionnement :	342 212,64 €	- Section d'investissement :	76 342,64 €
- en recettes :	418 555,28 €											
- en dépenses :	418 555,28 €											
Dont :												
- Section de fonctionnement :	342 212,64 €											
- Section d'investissement :	76 342,64 €											

* *
*

14	AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER UNE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Approuve les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension et la réhabilitation du réfectoire de l'école élémentaire Palissy - Réhabilitation des sanitaires du premier étage de l'école maternelle Polangis. - Réhabilitation de l'aire de jeux école maternelle Jean de la Fontaine - Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des vestiaires du Canoë Kayac <p>– Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2017 au montant maximum pour les opérations.</p> <p>– S'engage à ne pas débiter les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.</p>	

* *
*

15	CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE REVERSEMENTS DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARIS MARNE & ET BOIS 2017		
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après avoir délibéré, par :</p>			
pour	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td align="center" style="width: 10%;">30</td> <td>M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme</td> </tr> </table>	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme
30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MARS 2017

		Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Louis MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	3	M. Michel LAVAL, M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

– Approuve le projet de convention établissant les modalités de reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Joinville-le-Pont à l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois pour l'exercice 2017 et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.

– Précise que cette dépense sera imputée à l'article 7398 – *Reversements, restitutions et prélèvements divers*- du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

* *
*

16	APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES PETITS CHERIS »
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Petits Chéris »</p>	

* *
*

17	FORMATION DES ELUS
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Les orientations données à la formation des élus de la collectivité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fondamentaux de l'action publique locale, - les finances locales, - les formations en lien avec les délégations et ou l'appartenance aux différentes commissions. <p>– Les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil Municipal sont plafonnées à 5 000 € pour l'année 2017 et seront imputées sur les crédits correspondants, inscrits, chaque année au budget au chapitre 65.</p>	

* *
*

18	SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU QUAI DE LA MARNE
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation du quai de la Marne et sollicite le Député Christian CAMBON pour une subvention parlementaire à hauteur de 10 712 euros.</p>	

* *
*

19	<p>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</p> <p>INSTALLATION D'UNE BASE DE VIE DESTINEE AU PERSONNEL DU CHANTIER DE L'ÎLOT F ET DE L'ÎLOT C2 SUR LE TERRAIN D'EVOLUTION DU GYMNASE PIERRE FRANCOIS</p> <p>– OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE –</p>
-----------	---

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

pour	30	<p>M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louis MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).</p>
contre	-	-
abstention	-	-

M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance ne prennent pas part au vote

– Approuve la mise à disposition d'une portion de la parcelle communale T176 (issue de la division de la T27) au profit de la société Eiffage Construction, domiciliée 19 rue Mozart – CS 10033 - 92587 CLICHY Cedex France, par la Commune de Joinville-le-Pont aux conditions sus-évoquées, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux.

– Approuve le projet de convention d'occupation et ses annexes, établies entre la Ville de Joinville-le-Pont et la société Eiffage Construction.

– Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention d'occupation temporaire aux conditions sus-rapportées et énoncées dans le projet de convention annexé à la présente délibération, et tout document s'y afférent en exécution de la présente délibération.

* *
*

20	DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PORTION DE TROTTOIR TRIANGULAIRE FACE AU 7 RUE HENRI VEL DURAND ET CESSIION DE CETTE PORTION	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	30	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louis MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	-	-
<i>M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance ne prennent pas part au vote</i>		
<p>– Décide le déclassement de la propriété communale située rue Vel Durand (portion de trottoir) conformément au plan annexé.</p> <p>– Autorise la cession à Monsieur Bernard GILLET domicilié 7, rue Vel Durand de la portion de trottoir d'une contenance de 1,31 m² située face au 7, rue Henri Vel Durand à Joinville le Pont.</p> <p>– Le prix de vente de cette portion de voirie est estimé à l'euro symbolique. La très faible importance de la surface ne nécessitant pas d'interroger les Domaines. Les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente (hormis les frais d'huissier du constat de désaffectation de la portion de trottoir et les frais d'acte du notaire de la Commune dont la Commune s'acquittera) seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.</p> <p>– Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer les documents liés à la vente.</p>		

* *
*

21	TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :		
<p>– Décide du transfert au 15 avril 2017, du personnel chargé de l'exercice des compétences « eau et l'assainissement » et « gestion des déchets ménagers et assimilés » des Communes de Joinville le Pont à l'EPT Paris Est Marne & Bois soit 2 agents, 1 technicien assainissement et 1 adjoint administratif.</p>		

- Dit que les agents transférés conservent le maintien de ses conditions d'emploi et de statut, de sa rémunération, de ses droits acquis, et à titre dérogatoire du même nombre de jours de congés supplémentaires et autorisations spéciales d'absence et des mêmes avantages sociaux que ceux détenus au sein de leur collectivité d'origine si ces derniers s'avèrent plus favorables que ceux attribués par l'EPT.
- Dit que les agents pourront exercer leur droit d'option en matière de régime indemnitaire ultérieurement à leur transfert, lorsque l'EPT aura fixé par délibération les critères d'attribution des primes et indemnités selon l'organigramme finalisé de l'établissement et les fonctions et missions exercées par chaque agent.
- Dit que les agents pourront choisir de conserver le temps de travail hebdomadaire dont ils bénéficiaient au sein de la commune ou opter pour celui mis en place au sein de l'EPT.
- Autorise le Maire à signer les arrêtés conjoints de transfert.

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement intérieur du Conseil, trois questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble », et trois questions pour le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont ».

Question de Mme COLIN du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	<p>M. le Maire,</p> <p>Un programme de mise aux normes d'accessibilité des lieux publics de la ville, pour les personnes handicapées, a été présenté en début de mandat. La mise en œuvre de ce programme est-elle conforme aux annonces ? Quand la commission compétente va-t-elle se réunir ?</p>
Réponse de Mme ALLAIN	<p><i>M. Le Conseiller,</i></p> <p><i>Un ambitieux programme de travaux de plus d'un million d'euros s'étalant sur 6 ans (2016/2021) a été présenté dans le cadre de l'Ad'Ap aux services de l'état à la fin de l'année 2015. A ce jour, sur l'exercice 2016, plus de 200 000 € de travaux ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement.</i></p> <p><i>Le premier objectif est de finaliser les travaux de la première période (2016/2018) correspondant à la mise en accessibilité de nos petits équipements pour une enveloppe globale de près de 700 000 € ttc.</i></p> <p><i>La seconde période (2019/2021) prévoit la mise en accessibilité de nos gros équipements pour un budget global de 300 000 € ttc.</i></p> <p><i>La tenue de la prochaine Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) est prévue pour la seconde quinzaine du mois d'avril, une présentation des travaux déjà réalisés ainsi que la prévision des travaux 2017 sera à cette occasion faite aux membres de la commission.</i></p>
Question de M. DUVERT du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	<p>M. le Maire,</p> <p>La municipalité envisage l'installation prochaine d'une nouvelle station Vélib aux alentours de la place de Verdun. La Société Decaux qui a développé ce concept pourrait perdre son marché avec la ville de Paris à l'occasion de son renouvellement en février 2017.</p> <p>Pensez-vous que Joinville peut encore espérer l'installation de cette nouvelle station très utile et attendue, dans le bas de Joinville ?</p>
Réponse de M. KADDANI	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Les résultats définitifs de l'appel d'offre lancé par le syndicat Autolib Velib métropole ne sont pas encore connus. Il est donc prématuré d'évoquer son résultat. En cas de changement d'exploitant, les stations, les systèmes d'accroches et bien sûr la totalité du parc de vélos seraient changés en quelques semaines entre fin 2017 et début 2018. Cela ne change rien à l'installation d'une nouvelle station Place de Verdun.</i></p>

<p>Question de M. AUBRY du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>M. Le Maire,</p> <p>Depuis le début de l'année 2016, l'EPT Paris Est Marne Bois est installé. Trois élus de votre majorité y siègent. D'importantes missions de notre ville lui ont été transférées et de nombreuses décisions qui y sont prises impactent directement le fonctionnement de la commune. Pourriez-vous nous communiquer un état des principales décisions et orientations prises au cours de ce premier exercice? A l'avenir le conseil municipal sera-t-il informé et quelles relations allez-vous mettre en place entre notre assemblée et l'EPT ?</p>
<p>Réponse de M. GRESSIER</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Les procès-verbaux des conseils de territoire sont disponibles et vous avez donc accès à l'ensemble des décisions prises par l'EPT sans que j'aie besoin ce soir d'en faire la liste exhaustive. L'EPT vous le savez est dans une phase de construction et de consolidation des compétences obligatoires transférées et ce dans un climat incertain : qui peut dire que les EPT ou même la MGP existeront encore dans leur forme actuelle d'ici la fin de l'année ? Ceci étant dit j'ai demandé au Directeur Général des Services de l'EPT de venir le 16 mai, en préambule du conseil municipal, venir vous présenter le fonctionnement de l'EPT.</i></p>

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil trois questions diverses du groupe « UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT ».

Monsieur CLAIR, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

<p>Question de M. CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »</p>	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>Un certain nombre de propriétaires d'habitation changent la destination de leur garage automobile en pièce à vivre, après travaux, afin d'augmenter la surface habitable. Ce changement de destination du garage en pièce à vivre réduit les places et augmente les difficultés de stationnement des automobiles à Joinville-le-Pont. Or la transformation d'un garage en pièce à vivre est réglementée. Elle est soumise au code de l'urbanisme. D'autre part, une augmentation de la surface habitable entraîne automatiquement celle de la taxe foncière après déclaration.</p> <p>Lorsque la commune est couverte par un PLU j'ai noté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la surface de plancher ou l'emprise au sol est inférieure à 20 m² : une déclaration préalable de travaux est obligatoire, - si le garage fait plus de 20m², un permis de construire est obligatoire. Il indiquera le «changement de destination» de l'espace. - si la surface de plancher est comprise entre 20 et 40 m² et porte la surface habitable totale à plus de 150 m² : un permis de construire est obligatoire, - si il y a une modification de la façade : un permis de construire est obligatoire... <p>Certains PLU imposent pour chaque maison individuelle une place de stationnement couverte et une place de parking extérieure. Chaque suppression doit être compensée par la création d'une autre place de stationnement.</p> <p>Pouvez-vous nous rappeler les dispositions prises par la ville de Joinville-le-Pont au PLU et celles pour inciter les propriétaires qui changent la destination de leur garage en pièce à vivre à respecter la réglementation en vigueur? Quelles sanctions risquent-ils en cas d'oubli de déclaration préalable ou de permis de construire?</p>
<p>Réponse de M. GRESSIER</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>La transformation d'un garage en pièce à vivre n'est pas sur le plan réglementaire à proprement parler un changement de "destination". En effet, en droit de l'urbanisme, un garage est un local accessoire à destination d'habitation comme le local principal. Il faudrait donc parler de changement d'affectation.</i></p> <p><i>Ce changement d'affectation est très encadré, par le PPRI en zone inondable, le PLU et les services fiscaux.</i></p> <p><i>Au préalable il faut rappeler que ce changement d'affectation nécessite obligatoirement en amont de tous travaux un dépôt d'Autorisation du Droit des Sols. En zone inondable, il est strictement interdit de transformer un garage en habitation</i></p>

	<p><i>lorsque celui-ci est situé en sous-sol et strictement encadré lorsqu'il est situé en rez-de-chaussée.</i></p> <p><i>Dans le cas général, lorsque le changement d'affectation est autorisé, le pétitionnaire, s'il supprime du stationnement obligatoire au titre du PLU, devra obligatoirement reconstituer sur le site un nouveau stationnement conforme au PLU.</i></p> <p><i>Comme pour tout projet de construction ou de transformation sur une propriété privée, nous invitons vivement tout occupant à venir consulter les services de l'urbanisme aux horaires d'ouverture du pour déterminer les possibilités de transformation ou de projet, les démarches administratives préalables nécessaires et ce avant tout dépôt d'ADS et avant tous travaux de transformation.</i></p> <p><i>La transformation d'un garage en pièce d'habitation a également plusieurs conséquences du point de vue fiscal de par la création de nouvelle surface de plancher qui sera prise en compte dans le calcul des impôts locaux (TF, TH...).</i></p> <p><i>Si un Joinvillais venait à procéder à des travaux sans autorisation, il s'expose à un constat d'infraction et, sans régularisation, à des poursuites judiciaires. Il risque aussi, dans les zones inondables notamment, des problèmes avec son assurance.</i></p>
<p align="center">Question de M. LAVAL du groupe « Unis pour Joinville-le- Pont »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Le logement est l'une des principales préoccupations de nos concitoyens, et la typologie des logements présents sur un territoire constitue un élément important du débat public. Notre commune dépasse de peu la barre légale de 25% de logements sociaux ; vous en revendiquez 27%. Récemment, dans des réunions de quartier, vous avez demandé au public de ne pas craindre la construction de ces logements dans son voisinage, pourvu qu'ils soient de qualité, ce dont je vous félicite. Rappelons que la marge est grande, puisqu'environ les deux tiers des ménages français ont des revenus assez modestes pour les rendre éligibles à un logement social... s'il y avait de la place. Avec un quota d'un quart seulement, on est loin du compte !</p> <p>Un certain flou enrobe néanmoins le sujet. On évoque fréquemment l'accession sociale à la propriété, qui ne fait pas l'objet à ma connaissance d'une définition légale bien précise. Les opérations immobilières en cours à Joinville en prévoient. Le pourcentage de logements sociaux revendiqué par Joinville inclut-il ce type de logement ? Ou concerne-t-il seulement les logements locatifs ?</p> <p>Au-delà de ce point particulier, nous vous demandons ce soir la communication du nombre total de logements sociaux Joinvillais, ventilés par catégories : PLI, PLS, PLUS et PLAI pour ce qui concerne les logements locatif sociaux.</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p><i>Monsieur le conseiller municipal,</i></p> <p><i>Joinville compte en 2016 selon la DRIHL 2232 logements sociaux entrant dans le champ de calcul de la loi SRU. Je vous rappelle que la loi SRU retient comme critère de définition du logement social le fait d'être conventionné APL. Ainsi le PLI, prêt locatif intermédiaire, ne rentre pas dans cette catégorie. Par contre le prêt locatif social (PLS), le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS) entrent tous dans la définition du logement social. Cependant la DRIHL dans son décompte annuel ne donne pas les logements selon cette catégorie.</i></p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de Séance

LE MAIRE de Joinville-le-Pont

Jennie PETIT

Olivier DOSNE